



## **Communication Pacte Mondial de Cegelec Paris**

## Sommaire

Introduction.....	3
1) L'engagement du Président Directeur Général de Cegelec Paris.....	4
2) Description des actions pratiques menées et les processus de mise en œuvre utilisés.....	6
Droits de l'homme .....	6
Normes du travail.....	6
Environnement.....	7
Lutte contre la corruption.....	9
3) Description des moyens utilisés pour diffuser cette communication aux parties prenantes de Cegelec Paris.....	10

## Introduction.

Le Pacte Mondial est une initiative qui rassemble les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

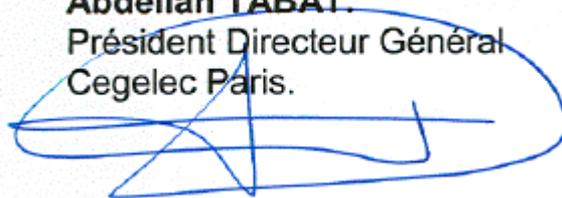
Lancée le 26 juillet 2000 par le Secrétaire général de l'ONU, cette démarche a permis de fédérer des centaines de sociétés de toutes les régions du monde, ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile.

Cegelec Paris s'est engagée dans cette voie en novembre 2003, affirmant ainsi sa volonté de participer à ce mouvement international centré sur le respect des droits de l'homme, l'affirmation de normes du travail progressistes, le respect et la préservation de l'environnement.

Avec la présente communication, Cegelec Paris informe ses partenaires : clients, prestataires et fournisseurs de sa démarche et les invite à rejoindre ce mouvement qui donne sens à l'action des agents économiques autour de l'objectif d'une économie mondiale plus viable et plus ouverte, fondée sur les dix principes du Pacte Mondial. Cegelec Paris présente donc ici les actions concrètes mises en place pour répondre aux ambitions du Pacte Mondial

En tant que Président Directeur Général, cette Communication sur le Progrès est l'occasion pour moi de réaffirmer l'engagement de Cegelec Paris à poursuivre son action dans le cadre des objectifs du Pacte Mondial de l'ONU qui doit fédérer toutes les énergies de l'entreprise autour des dix principes universels énoncés, conformes à ma vision d'une entreprise efficace, performante et responsable.

**Abdellah TABAT.**  
Président Directeur Général  
Cegelec Paris.



## 1) L'engagement du Président Directeur Général de Cegelec Paris

Par courrier en date du 19 décembre 2003, le président directeur général de Cegelec Paris engageait l'entreprise dans la démarche du Pacte Mondial.



PARIS

51, rue des Trois-Fontaines - B.P. 202 - 92002 NANTERRE Cedex - T. 33 (0)1 46 95 20 00 - F. 33 (0)1 47 24 95 15  
www.cegelec.com

ONU

New York  
NY 10017 - USA

A l'attention de Monsieur Kofi Annan  
Secrétaire Général des Nations Unies

N/Ref : D - GD/MCV - 053

Nanterre, le 19 décembre 2003

**Objet : Pacte Mondial (Global Compact)**

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai le plaisir de vous confirmer que Cegelec Paris souscrit aux neuf principes énoncés dans le Pacte Mondial en matière de droits de l'Homme, de Travail, et de Protection de l'Environnement. Nous souhaitons par la présente manifester notre intention d'appuyer et de promouvoir ces principes dans notre sphère d'influence, et prenons l'engagement de faire clairement état de cet appui.

Nous nous engageons en outre à faire des communications annuelles au Forum du Pacte Mondial, étant entendu que c'est là l'une des conditions à remplir pour pouvoir participer au Pacte. En conséquence, nous indiquerons une fois par an à l'Organisation des Nations Unies, à travers un exemple, ce que nous avons fait pour appliquer un ou plusieurs des neuf principes du Pacte Mondial, où les enseignements que nous avons tirés de notre action dans ce domaine.

Vous trouverez ci-joint quelques renseignements généraux sur notre société ainsi que le nom de la personne chargée des contacts avec le bureau du Pacte Mondial.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Guy DEVOS  
Président Directeur Général

Cegelec Paris  
Société Anonyme au capital de 16 719 230 €  
Siège Social : 51, rue des Trois-Fontaines  
B.P. 202  
92002 NANTERRE Cedex (France)  
R.C.S. Nanterre 438 116 428

Cet engagement s'est poursuivi avec une adhésion de l'ensemble des cadres dirigeants de la société.

Ainsi, dès le 5 janvier 2004, le Directeur de l'Agence Missenard engageait Cegelec Paris à :

- Identifier et respecter les exigences réglementaires et toutes autres exigences environnementales,
- Identifier et maîtriser nos déchets,
- Conseiller et assister nos clients sur les problèmes de Légionellose,
- Prévenir les pollutions accidentelles.

De même le Directeur de l'Agence de Montesson s'engageait le 28 avril 2004 à la mise en œuvre d'une meilleure gestion de l'environnement sur les sites exploités à savoir :

- Identifier et respecter les exigences réglementaires et toutes autres exigences
- Identifier et maîtriser nos déchets
- Prévenir les pollutions accidentelles

En juin 2005 Abdellah Tabat, nouveau Président Directeur Général de Cegelec Paris, confirme l'engagement de son prédécesseur en matière de développement durable et déclare qu'il s'impliquera personnellement à la réalisation d'objectifs concrets conformes aux principes du Pacte Mondial.

## **2) Description des actions pratiques menées et les processus de mise en œuvre utilisés.**

### **Droits de l'homme**

- *Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et*
- *Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.*

Cegelec Paris respecte scrupuleusement le droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

La charte éthique du groupe Cegelec rappelle notamment dès son article 1 que « Toutes les activités de l'entreprise doivent être exercées dans le cadre de l'application stricte des dispositions légales et réglementaires et doivent également respecter les principes élémentaires d'éthique ».

### **Normes du travail**

- *Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*

Cegelec Paris assure à ses représentants syndicaux l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise.

- *Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
- *Principe N°5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et*

Cegelec Paris respecte l'ensemble des dispositions du code du travail. Toute forme de travail forcé, obligatoire ou encore de travail des enfants est donc inexistante.

- *Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

La charte d'éthique qu'applique Cegelec Paris rappelle dans son article 2 que : « En matière de recrutement et d'offres d'emploi, l'entreprise n'exercera aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, l'infirmité et l'orientation sexuelle.

Toutes les informations personnelles concernant les salariés doivent être gardées confidentiellement. Ces informations ne doivent pas être consignées par écrit, sauf en cas de nécessité pour la gestion des R.H et avec l'accord des personnes. La société s'engage à traiter tous les dossiers personnels avec respect et confidentialité. »

Par ailleurs, Cegelec dispose d'un règlement intérieur dont certaines dispositions visent à prévenir le harcèlement au travail.

Pour l'égalité des chances, Cegelec Paris met en place des programmes de formation destinés à l'ensemble de ses salariés.

### **Environnement**

- ***Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;***

Cegelec Paris s'efforce d'appliquer le principe de précaution lorsque ses activités sont susceptibles d'avoir des impacts potentiellement néfastes pour la santé à court/moyen/long terme.

Le guide de sensibilisation à la démarche environnementale de Cegelec Paris mis à la disposition de ses salariés (cf principe N°9) fixe comme objectif environnementale n°3 la prévention des pollutions accidentelles, mettant ainsi en œuvre les dispositifs de précaution nécessaires pour éviter la fuite, le déversement ou le rejet de produits chimiques dans le cadre des interventions de maintenance.

#### **Résultat :**

*Lors de ses interventions auprès de ses clients, Cegelec Paris (Agence Montesson) utilise uniquement des produits de traitement de l'eau produits via des sociétés agréées par l'administration et certifiées ISO 14001. Ainsi Cegelec Paris évite de rejeter des eaux traitées susceptibles d'avoir des effets dangereux pour la santé de ceux qui pourraient entrer en contact avec ces produits (défaillance des réseaux par exemple).*

*11 cibles environnementales sont présentées dans le guide de sensibilisation environnementale afin d'atteindre l'objectif de prévention des pollutions accidentelles.*

- ***Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et***

L'adhésion de Cegelec Paris à la démarche du Pacte Mondial en novembre 2003 s'est concrétisée par la volonté de ses dirigeants de faire certifier les pratiques de la société sur un plan environnemental.

Le Président Directeur Général de Cegelec Paris a donc étendu la démarche de certification environnementale ISO 14 001 en février 2004.

Cette norme permet de garantir une amélioration continue de la performance environnementale de la société par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

Cegelec Paris s'est donc engagé à respecter la conformité réglementaire et à mettre en œuvre des programmes d'actions nécessaires à un progrès continu en matière environnemental.

Le principe de la norme ISO 14001 se divise en quatre parties :

Prévoir, Faire, Prouver et contrôler, Corriger et réagir.

Avec la mise en place de ce processus de certification, Cegelec Paris s'est engagé à réduire les nuisances environnementales, à s'améliorer dans le temps, à s'évaluer pour progresser.

Cegelec Paris a également rempli les exigences de communication interne et externe aux parties intéressées, de prévention des situations d'urgence et de capacité à réagir face à celles-ci qu'impose cette norme.

Cegelec Paris s'est également engagé en 2004 dans le cadre de sa politique d'achat vers une pratique plus responsable en matière d'environnement chaque fois que cela s'avère possible.

### **Résultat :**

*Cegelec Paris (Agence de Montesson) a obtenu la certification ISO 14 001 / 1996 le 7 décembre 2004 pour les activités de maintenance technique et les travaux d'installations de génie climatique, d'électricité et de plomberie d'une part et pour la gestion multiservice d'ensembles immobiliers tertiaires et industriels regroupant la maintenance technique et les moyens généraux d'autre part.*

*A titre d'exemple et dans le cadre de cette démarche de certification, Cegelec Paris centralise dorénavant la récupération des tubes fluorescents, des piles et des batteries pour les sites de maintenance dont elle a la charge qui ne disposent pas de circuit d'élimination réglementaire.*

*Cegelec Paris a récupéré et traité 1400 tubes fluorescents et 200 kg de piles. Les huiles usagées de type groupe de froids sont également récupérées. 1000 litres d'huile moteur ont été récupérés en 2004.*

*Cegelec Paris a pour objectif de gérer et éliminer 100% de ses déchets (déchet site client, déchet agence).*

*Cegelec Paris a également lancé un programme de recyclage des cartouches d'imprimante qui a permis la récupération de 1500 cartouches en 2004.*

*L'ensemble des achats de véhicules par Cegelec Paris fait désormais l'objet d'une évaluation en matière de rejets polluants dans l'atmosphère. Les véhicules achetés en 2004 et 2005 par la société sont donc des véhicules HDI. Les qualités intrinsèques des moteurs HDi permettent en effet une réduction de près de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> et de la consommation, soit une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> variant de 90 à 120 g/km selon les modèles.*

- **Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.**

Dans le cadre de ses interventions dans le domaine de la maintenance multitechnique, Cegelec Paris propose à ses clients des réglages optimums de leurs équipements. Le but est d'améliorer le rendement énergétique des machines, ce qui représente à la fois un gain en matière de coût d'exploitation mais aussi un gain en matière environnemental par la préservation de capacités énergétiques inutiles. Cegelec est donc un acteur à part entière de la bonne utilisation des matériels, celle qui permet la satisfaction des besoins de ses clients tout en préservant l'environnement.

Afin de sensibiliser son personnel à la problématique des risques qui pèsent sur l'environnement, Cegelec Paris organise des journées de sensibilisation destinées à ses cadres. Par ailleurs, un guide de sensibilisation à la démarche environnementale est distribué à chaque nouvel embauché du Département Maintenance Multitechnique.

#### **Résultat :**

*Forte adhésion des équipes autour de l'objectif environnemental et prise de conscience des impacts concrets des actes quotidiens.*

*5 journées de sensibilisation ont été organisées en 2004.*

*150 guides de sensibilisation à la démarche environnementale ont été distribués aux salariés de Cegelec Paris en 2004.*

#### **Lutte contre la corruption**

- **Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.**

La charte éthique de Cegelec Paris stipule dans ses articles 3 & 5 que :

- « Les relations avec les autorités locales et l'administration, les clients et les prestataires de service doivent être exemptes de toute pratique frauduleuse, en particulier de corruption ou d'action anti-concurrentielle. »

- « Le personnel de Cegelec acceptera seulement une gratification, des cadeaux, des invitations ou des prestations de la part de tiers s'ils sont de faible valeur symbolique, et s'ils respectent les lois et réglementations locales. En tout cas, cette pratique ne peut pas modifier le comportement professionnel de la personne travaillant pour Cegelec. »

### **3) Description des moyens utilisés pour diffuser cette communication aux parties prenantes de Cegelec Paris.**

Conformément aux obligations liées au statut d'adhérent au Pacte Mondial, Cegelec Paris détaille dans cette partie les moyens utilisés pour diffuser cette communication aux parties prenantes de Cegelec Paris.

Cegelec Paris fera dorénavant figurer une fiche synthétique de cette communication (cf annexe), dans l'ensemble de ses dossiers de remise des offres à ses clients et adressera également cette fiche à ses prestataires afin d'afficher son engagement et d'inviter tous ses partenaires à s'engager dans cette démarche qui peut fédérer toutes les énergies autour d'un objectif commun porteur de sens : créer un meilleur environnement pour chacun, dans le respect de tous et dans la transparence.

Cegelec Paris diffusera également cette communication à ses collaborateurs en sollicitant par la même occasion toutes les contributions internes pour la définition et la réalisation d'objectifs nouveaux dans le cadre de cette démarche Pacte Mondial.